

SOYEZ MARANS

Compte rendu de l'assemblée générale constitutive

Du 24 Septembre 2015

Mr David Jardonnet adjoint représentant Monsieur le maire présente l'association nationale des communes aux noms burlesques à laquelle Marans a été adhérente pendant plusieurs années.

Suite à la ré - adhésion de la Commune à cette association, et de l'engagement pris lors du dernier rassemblement à Le Quiou d'organiser à Marans les 8, 9 et 10 Juillet 2016 cette manifestation, il est proposé de créer une association.

Sont présents et considérés comme membres fondateurs de cette nouvelle association :

Mme et Mr Blandin, Mme et Mr Bellereaud, Mme Jame Cosette, Mme Martin Claudine, Mr Lamarre Roland, Mr Jardonnet David, Mr Bouchereau Bernard, Mme Patarin Régine, Mr Jan Michel, Melle Ingremeau Chloé, Mme et Mr Guimbretière, Mr Alix Patrick, Mr Vérove, Mr Martin Francis.

Deux personnes principalement ont soutenu et participé depuis une douzaine d'années à cette manifestation partout en France : Mme Rayé Annie et Mr Bouchereau Bernard.

Il est demandé à Monsieur Bouchereau de prendre la parole.

Il souligne l'intérêt de la création de cette association qui tout en étant indépendante devra être en parfaite synergie avec la municipalité. Le concours des services techniques étant indispensable pour la réussite de cette manifestation.

Une réunion, pour présenter cet événement aux autres associations marandaises et aux futurs membres participants, est prévue deuxième quinzaine d'Octobre. Mr Patrick Lasseube fondateur du rassemblement des communes aux noms burlesques sera invité à cette occasion. Des films et des photos serviront également de support à cette présentation.

A partir d'un modèle de statuts d'une commune organisatrice de cette manifestation et après discussion des membres présents, l'assemblée constitutive décide à l'unanimité que :

Les membres n'auront pas à s'acquitter d'une cotisation, le conseil d'administration sera composé de 12 membres plus deux membres de droit (le maire et un conseiller), le bureau sera composé d'un président, un vice-président, un secrétaire, un secrétaire adjoint, un trésorier.

Après plusieurs propositions pour la dénomination de l'association il est retenu : « SOYEZ MARANS »

Les statuts sont adoptés à l'unanimité par l'assemblée constitutive.

Il est ensuite procédé à l'élection du conseil d'administration.

Sont élus :

- Mr JAN Michel
- Mr ALIX Patrick
- Mr MARTIN Francis
- Mme GUIMBRETIERE Séverine
- Mr BOUCHEREAU Bernard
- Mme RAYE Annie
- Melle INGREMEAU Chloé
- Mme JAME Cosette
- Mme BELLEREAU Annette
- Mme BLANDIN Nicole
- Mme MARTIN Claudine
- Mme PATARIN Régine

Tous les membres du conseil d'administration ont été élus à l'unanimité par 17 voix sur 17 présents.

Il est ensuite procédé à l'élection du bureau :

- | | | |
|----------------------|---------------------------|---------|
| Président : | Mr BOUCHEREAU Bernard | 12 voix |
| Vice-Présidente : | Mme GUIMBRETIERE Séverine | 12 voix |
| Secrétaire : | Mme PATARIN Régine | 12 voix |
| Secrétaire Adjoint : | Mr ALIX Patrick | 12 voix |
| Trésorier : | Mr MARTIN Francis | 12 voix |

Membres de droit :

Monsieur le maire et un membre du conseil municipal